

22 Nov  
9 Déc  
2019  
16<sup>ème</sup> Foire  
Internationale de  
LOME  
Foire de toutes les opportunités

Thème : Le E-commerce pour  
une forte expansion des échanges

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOMÉ  
BP: 10056 Lomé - Togo Tél: (00228) 99 44 62 83 / 90 31 / 76 3/



www.cotof.tg



MICROFINANCES / SÉCURISER LA VACHE À LAIT :  
Les tentatives du PCA de Coopec Solidarité,  
Legba Mony, de violer les lois pour créer  
un poste illégal de Directeur adjoint au  
sein de la Coopec Solidarité P.4&5



www.lemedium.info

**LE MEDIUM**

Hebdomadaire d'Informations #  
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0363 du 29 Octobre au 04 Novembre 2019- Prix : 250 F CFA

**RAPPORT DOING BUSINESS 2020 :**

**Le Togo, l'un des deux  
meilleurs élèves de la classe  
en Afrique Sub Saharienne** P.3



Le Chef de  
l'Etat Faure  
Gnassingbé



Le siège de la CIF ASSURANCE-VIE TOGO à Lomé.

**POLITIQUE :**  
**Ensemble et unis,  
les Togolais feront  
des miracles** P.3&6



**ON A RETROUVÉ LES TRACES DE  
RECKYA MADOUGOU :**  
**A Cotonou, elle inspire  
de jeunes leaders sur  
la citoyenneté** P.7



Reckya Madougou lors de sa présentation

**EmploiTogo.com**  
Des annonces, des offres d'emploi,  
une banque de Cvs, des formations.  
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

**Météo**  
Mardi 29 Octobre 2019  
Matin:  
Orage  
29°C  
Après-midi:  
Orage  
24°C



www.eb-togo.com

**ESPERANCE DES BATISSEURS**

Travaux immobiliers | Construction | Réhabilitation  
Aménagement de bâtiment | Carrelage | Plomberie  
Électricité | Transit-douane

Distributeur exclusif des ascenseurs et  
produits OMEGA base d.o.o

Carrefour 2 lions, à 500m de l'agence Togocel annexe  
bâtiment blanc-gris / Agoè Anomé

Contact : + 228 22 25 18 63 / 90 97 58 38  
E-mail : esperancedesbatisseurs@yahoo.fr  
antoine.dadjo@gmail.com

**EDITO**

**Soyons positifs dans nos actes et pensées**

Nous devons certes nous critiquer dans nos manières d'agir et pourquoi pas de penser mais il est une chose que nous devons incorporer à notre aptitude au perfectionnement, c'est bien d'être positifs dans nos actes et pensées.

L'heure n'est plus à vouloir le mal de son prochain pour raison de leadership ou quoi que ce soit, même pour des raisons politiques. L'essentiel est que nos actions en elles-mêmes reflètent une grandeur d'esprit et de motivation d'une évolution significative.

Nous en avons les moyens et surtout les potentialités pour y arriver. Cependant avouons-le humblement, il nous manque seulement une réelle volonté de transformer nos faiblesses en forces et nos insuffisances en capacités évidentes. Ceci ne nous est pas sans pour autant impossible. Une petite dose de bonne volonté et une ferme décision de ne pas vouloir le mal à autrui nous y amènerait. Et nous en sommes capables, journalistes, politiciens, hommes d'affaires, bref nous acteurs de cette société qui nous a vus naître, grandir et qui sûrement nous verra partir.

Changeons de comportements tout simplement.

**Crédo TETTEH**

**RECONNAISSANCE :**

**El Hadj Inoussa Bouraïma fait Officier de l'ordre national du Mérite de la France**

Actuel Président de l'Union Amusulmane du Togo (UMT) et ancien ministre togolais, El Hadj Inoussa Bouraïma a reçu le mercredi 23 octobre dernier à la résidence de France, l'insigne d'Officier de l'ordre national du Mérite de la France des mains de l'Ambassadeur de France au Togo Monsieur Marc Vizy. Un public sélect et des grands jours a assisté à la cérémonie.

Pour Marc Vizy, El Hadj Inoussa Bouraïma est le symbole



Une vue des personnalités à la cérémonie



El Hadj Inoussa Bouraïma, l'heureux récipiendaire aux côtés de l'Ambassadeur de France au Togo

du savoir, de la connaissance, de paix et d'amour du prochain.

Répondant aux aimables propos de l'Ambassadeur de France au Togo après la remise de l'insigne, l'ancien ministre et Professeurs des Universités El Hadj Inoussa Bouraïma a dans son allocution de circonstance remercié le Président de la République française, Emmanuel Macron, pour un tel honneur.

" Qu'ai-je fait pour mériter un tel honneur ? Qu'ai-je ajouté à ma nation qui put traverser les frontières jusqu'au-delà de la Méditerranée ? ", s'est demandé El Hadj Inoussa Bouraïma devant une assistance parmi laquelle l'on pouvait retrouver des personnalités diverses entre autres le Président de la Cour Constitutionnelle, Aboudou Assouma, le Conseil spécial du Chef de l'Etat Barry Moussa Barqué, le ministre de la communication Foly Bazi Katari et l'an-

ancien Chef d'État-major des Forces Armées Togolaises, Atcha Titikpina.

" Je voudrais emprunter la voix de toutes celles et de tous ceux qui m'entourent, à l'occasion, pour exprimer toute ma reconnaissance à la diplomatie française et dire mes remerciements à l'endroit de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur, à Madame Marc Vizy, au Premier Conseiller et à l'ensemble de tous les collaborateurs de l'Ambassadeur ", a affirmé El Hadj Inoussa Bouraïma, tout ému.

" Je vous prie, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, de transmettre mes respectueux hommages et ma haute reconnaissance ainsi que celles de ma grande famille et de mes amis à Son Excellence Monsieur le Président de la République Française, M. Emmanuel MACRON ", a conclu le récipiendaire.

**Crédo TETTEH**

**Inoussa Bouraïma en bref...**

Né presque à la fin de la deuxième guerre mondiale, dans une ville multiculturelle à l'équidistance entre l'extrême Nord et l'océan Atlantique, Sokodé plus précisément, Inoussa Bouraïma n'était pas destiné à aller à l'Ecole des Blancs. " Mon Père privilégiait l'apprentissage de la lecture du noble coran comme le faisaient la plupart des enfants de mon âge en ce temps-là. Néanmoins mon père, sur les conseils de son ami, décida de conduire mon frère aîné à l'école. Le sort voulu que ce jour-là, je sois dans la cour de la maison en train d'admirer mon frère qui devrait bientôt porter une culotte et une chemise kaki. Soudain mon père apparut et d'un ton grave il me dit : lèves-toi je t'amène toi aussi à l'école ", a confié Inoussa Bouraïma.

Après le BEPC et le BAC I à Sokodé, puis le BAC II à Lomé, Inoussa Bouraïma rentra à l'Université de Porto-Novo puis à Dakar Fan, enfin en France et plus précisément à Marseille. Licence, Maîtrise et Doctorat ont couronné ses brillantes études Universitaires assorties des mentions Assez Bien, Bien et Très Honorable.

Père de quatre (04) enfants, Inoussa Bouraïma débuta une carrière universitaire en janvier 1975 comme enseignant en écologie et en sciences environnementales qui se termina en décembre 2006 à l'Ecole Supérieure d'Agronomie après avoir été chargé des études, Directeur adjoint puis Directeur et plus tard comme contractuel de 2006 à 2008, entrecoupée par un passage par deux fois au Gouvernement.

Pour El Hadj Inoussa Bouraïma, un Musulman convaincu " l'islam recommande le bon voisinage et considère le vivre ensemble comme moteur de la paix".

**Revendeur des logiciels Sage**

Nous sommes partenaires Sage au Togo/Benin. Nous vous offrons des logiciels Sage moins chers avec installation et formation. Consulter notre site web - Tel.: 22 19 23 62 - 22 20 05 53 - Cel.: (00228) 91 06 88 07  
[www.sogesti.net](http://www.sogesti.net) ; [info@sogesti.net](mailto:info@sogesti.net)

**TogoAnnonce.com**

Le site web des annonces le plus visité. Consulter toutes les annonces  
Immobilier- Véhicules-Formations-Emplois-  
[www.togoannonce.com](http://www.togoannonce.com)

**EXIGEZ LA FACTURE NORMALISEE**

DENONCEZ TOUTE RETICENCE OU MENACE DE MAJORATION DE PRIX LIEE A LA RECLAMATION DE LA FACTURE NORMALISEE AU :

**8280**

018 - Office Togolais des Reclames | 018 - Togo | 018 - Office Béninois des Reclames



Récépissé

N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

893, rue 19 Saint Joseph

01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse, Casier N° 78

N°RCCM : TG-LOM 2015A6516

NIF : 1000480972

N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :

CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

Directeur de la Rédaction :

Ali SAMBA

Rédaction :

Crédo TETTEH

Ali SAMBA

Infographie : JPB

Crédit Photos: KEKERA Razak

Impression : ST Louis,

Doulassamé-LOME Tél : 22 22 10 45

Tirage : 2.500 exemplaires

Distribution: Dodo Abalo (90 97 52 56)

## RAPPORT DOING BUSINESS 2020 :

# Le Togo, l'un des deux meilleurs élèves de la classe en Afrique Sub Saharienne

La Banque mondiale a rendu public le jeudi dernier le rapport Doing Business pour le compte de l'année 2020. Parmi les deux meilleurs élèves de la classe Doing Business 2020, se retrouve le Togo.

Par Crédo TETTEH

Notre pays, avec le dynamisme et les efforts de la Cellule Climat des Affaires dirigée par la Ministre-Conseillère à la

de l'exercice sont de comparer la qualité de la réglementation des affaires de pays en pays, de permettre des diagnostics précis de manière rapide, d'encourager des réformes et d'assister les pays dans la mise en œuvre des réformes.

Pour le compte du rapport 2020, 115 économies ont réalisé 294 réformes renforçant le cadre des Affaires. Ainsi donc notre pays, le Togo a progressé de la 137ème place à la 97ème avec un score de

### " Vision - Ambition - Volonté politique "

Selon le ministre de l'économie et des finances Sani Yaya, ces résultats excellents, signifient pour les entreprises et pour le secteur privé, "un climat d'affaires plus favorables et plus attractifs".

"Nous espérons que le secteur privé saisira donc toutes les opportunités pour investir encore plus et travailler avec le Gouvernement pour continuer à améliorer le climat des affaires de sorte à rendre leurs investissements rentables et productifs".

Présidence, Sandra Ablamba Johnson, est passé du 137ème rang (2019) au 97ème rang (2020). Un saut qualitatif de quarante (40) places parmi 1902 économies évaluées sur 12 indicateurs (10+2) sur la période de 02 mai de l'année X au 1er mai de l'année Y.

Précisons que le Doing Business se concentre sur le secteur formel avec un circuit de collectes de données allant de l'élaboration des données au lancement du rapport proprement dit en passant par la collecte, l'analyse et la vérification des données. Il est mesuré donc la qualité de la réglementation et de sa mise en œuvre afin de provoquer une prise de conscience des problèmes liés au climat des Affaires dans les 190 économies.

Selon les responsables de Doing Business, les objectifs spécifiques

62,3 points et se retrouvant dans le Top 10 au niveau de la progression.

Avec l'excellent travail de fourmi de la Cellule Climat des Affaires en parfaite symbiose avec les acteurs du secteur privé, le Togo s'est bien illustré à travers les indicateurs (positifs) comme la création d'entreprises (95,10%) le raccordement à l'électricité (80%), l'obtention du permis de construire, le transfert de propriétés et l'obtention de prêts (48ème rang mondial).

Rappelons que pour cette année seule, avec la réduction des frais de raccordement, l'Etat a consenti environ 470 millions au secteur privé. Un montant qui pourra être réinvesti ailleurs, recruter donc créer plus d'emploi.

Le Sénégal (123ème place mondiale et le Togo (97ème place



Le Président Faure Gnassingbé

mondiale) en améliorant très sensiblement leur climat des Affaires, au vu des indicateurs juridiques et temps et mouvements, se hissent ainsi comme les deux meilleurs élèves de la classe Doing Business

évolution par rapport au classement précédent, l'économie togolaise fait partie des cinq économies qui se sont le plus améliorées : l'Arabie Saoudite, la Jordanie, le Togo, le Bahreïn, le Tadjikistan, le

### " Le Togo, un cas d'école.. "

Pour Mme Wagué (représentante résidente de la Banque mondiale au Togo), le Togo est une "école".

"Comme le Rwanda, le chemin que vient de tracer le Togo au cours de ces deux dernières années, fait du pays un exemple et sera désormais un cas d'école pour beaucoup de pays africains qui voudraient changer leur parcours".

en Afrique Sub Saharienne.

Toutefois, pour ce qui est de notre pays le Togo, des efforts restent à faire pour améliorer le paiement des taxes et impôts, ont relevé les responsables du Doing Business.

Premier meilleur réformateur sur le continent avec 40 points d'é-

Pakistan, la Chine, l'Inde et le Nigeria. En 2018-2019, ces économies ont réalisé un cinquième de l'ensemble des réformes enregistrées au niveau mondial. Le Togo devient le premier pays réformateur en Afrique et le troisième au monde.

## POLITIQUE :

# Ensemble et unis, les Togolais feront des miracles

L'annonce des performances de l'amélioration du climat des affaires au Togo a suscité l'admiration du monde entier à l'égard des Autorités Togolaises, notamment du Président de la République Faure Gnassingbé qui n'a pas caché lui-même, son plaisir de voir son pays cité comme une référence dans le Doing Business. Si cette information étonne plus d'un, il faut reconnaître que les Togolais, eux, vivent au jour le jour, la transformation de leur pays dans les domaines divers et peuvent témoigner des efforts inlassables des gouvernants. " La position de premier réformateur en Afrique conférée au Togo vient en toute humilité récompenser les efforts des Togolais et renforcer notre détermination collective à bâtir une nation prospère ", a dit Faure Gnassingbé.

Par Ali SAMBA

Les progrès réalisés en une année témoignent de la volonté de tous les Togolais d'aller de l'avant et de faire de ce pays un havre de paix, un pôle économique et de développement du pays. Cette volonté est l'œuvre des femmes et des hommes de ce

pays. On se rappelle de ces propos poignants de la coordinatrice de la cellule du climat des affaires au Togo, Mme Sandra Ablamba Johnson, qui affichait, l'année dernière, la détermination du gouvernement, des départements ministériels, du secteur privé et de son équipe du climat des affaires à faire progresser le pays dans le classement du Doing Business. Notre ambition est de figurer l'année prochaine dans le Top 10 des meilleurs pays réformateurs en Afrique ", disait-elle. Le pari est plus que gagné et le classement du Togo parle de lui-même

Il apparaît donc, à l'aune de cette performance et d'autres progrès, que les Togolais, quand ils désirent fondamentalement quelque chose, ils se mettent ardemment au travail et forcément, obtiennent des résultats probants au profit de la nation toute entière.

Pour arriver à être le meilleur pays réformateur en Afrique, que d'énergie engagée et déployée, que de nuits blanches passées par les uns et les autres, que d'engagements volontaristes des chargés de la mise en œuvre des réformes dans les dif-

Suite à la page 6

## Zozo

### CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE LA CPP : DE GRANDS CHANTIERS ANNONCÉS



Apparemment la Convergence Patriotique et Panafricaine veut faire peau neuve. C'est ce qui ressort du congrès extraordinaire qu'a organisé la formation du désormais ancien président Francis Ekon le samedi 26 octobre dernier à Lomé en présence des militants, sympathisants et Des représentants des autres partis politiques du Togo.

Placé sous le thème : " Orientation et redynamisation de la CPP face aux enjeux de l'alternance ", ce congrès vient de mettre sur pied un comité directeur de 9 membres avec à sa tête le syndicaliste Adrien Béliki Akouété. Le comité a pour mission de préparer et d'appeler à un congrès ordinaire dans un futur récent, pour réfléchir sur l'avenir du parti, renouveler les fédérations et définir un programme d'action pour les 5 ans, conformément aux dispositions de des textes.

Selon Adrien Béliki Akouété, c'est une mission qui est tout à fait possible parce que les textes du parti contiennent déjà les fondamentaux.

" Au moment de la clôture des travaux de ce congrès extraordinaire de la CPP, nous avons pris conscience des enjeux qui s'imposent désormais au parti et des exigences de nos militants et sympathisants, répartis sur toute l'étendue du territoire ", a-t-il déclaré avant d'appeler ses camarades à plus de travail.

" La tâche qui nous attend est donc là devant nos yeux et nous exhorte à travailler comme si nous devrions vivre cent ans. Ne soyons donc pas distraits par les sirènes des élections à venir, ne soyons pas distraits des échéances prochaines et courir dans le vide, mais focalisons-nous intensément sur les onze points de la feuille de route et réfléchissons à une profonde refondation du Parti, au renforcement de ses structures à travers ses hommes et ses femmes, son discours et idéologie qui le porte ".

Aussi faut-il le soulever, le nouveau comité annonce une nouvelle dénomination et un nouveau logo lors d'un prochain Congrès statutaire normal d'ici trois (3) mois, congrès au cours duquel un véritable comité directeur sera élu et avec un président à qui il transmettra le maillot sans toucher à son ancrage panafricain et panafricainiste.

Pour Adrien, il s'agit aussi "de retourner vers le programme de notre parti et de nous réapproprier les épures d'une politique concrète, offrant des solutions à notre pays, à sa jeunesse, à la nécessité de sa participation populaire à ce débat démocratique pour l'accès à une alternance policée et apaisée ".

Le but de la CPP, depuis sa naissance étant toujours de proposer au Togo un nouveau projet de société et de rechercher les conditions d'une alternance politique, se donne une obligation d'être un bon exemple et observe à sa tête l'alternance. Ceci dit, dans trois mois la CPP connaîtra son troisième président. Selon les textes du parti, les deux anciens présidents Edem Kodjo et Francis Ekon deviennent des présidents d'honneur.

Elom KPOGO

## " Oui le cap a été franchi... " a dit Sandra Ablamba Johnson

Mais cela n'aurait été possible sans la volonté manifeste du Président de la République SEM Faure Essozimna Gnassingbé, du Premier Ministre Komi Sélom Klassou et de l'ensemble du gouvernement, qui s'engagent de façon permanente à accorder une place de choix au secteur privé togolais.

Cette démarche inclusive et participative de tous les acteurs nous a permis de nous hisser au rang du 1er pays réformateur d'Afrique et de faire un bond qualitatif de 40 places faisant passer notre économie pour la première fois à un rang à deux chiffres soit 97ème place mondiale.

Ceci prouve encore à suffisance combien sont travailleurs les Togolais, et je ne saurais louer cette bravoure de la nation togolaise sans rendre un vibrant hommage à SEM le Président de la République, Leader de cette cellule chargée de l'amélioration du climat des affaires et qui fait le suivi personnel de ces réformes que nous venons de mettre en œuvre.

A ces femmes et hommes des différentes administrations, des médias qui ont consacré leurs énergies dans la mise en place de ces réformes, je ne saurais vous témoigner ma gratitude.

Gratitude également envers nos partenaires stratégiques du secteur privé qui ont compris cette vision imprimée par le Chef de l'Etat.

Ce classement loin de nous faire stagner constitue un défi de taille et renforce notre engagement à rendre de plus en plus attractif l'environnement des Affaires au Togo.



**Zozo**  
FORMATION/PROTECTION DES BIENS CULTURELS EN CAS DE CONFLIT: DES ÉLÉMENTS DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUTILLÉS À LOMÉ



"La protection des biens culturels et en cas de conflit armé", tel est le thème d'un atelier sous régional qui a réuni, au siège de l'UNREC (Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique) à Lomé du 23 au 25 octobre dernier, des officiers supérieurs des forces de défense et de sécurité des pays francophones de l'Afrique de l'ouest. La multiplication des foyers de conflits en Afrique occasionne des pertes en vies humaines mais aussi la destruction de biens matériels, dont les biens culturels devant retracer l'histoire d'un peuple et partant d'un continent. Les forces de défense et de sécurité étant le plus souvent au cœur de ces intrigues, il a été alors question pour l'UNREC en collaboration avec le Centre d'Études Linguistiques et Historiques par la tradition Orale (CELTHO) et l'École du Patrimoine Africain (EPA), d'organiser une vaste campagne de sensibilisation à l'attention des hommes en uniforme pour une meilleure connaissance des instruments internationaux de préservation des vestiges historiques et culturels en cas de conflits, et susciter ainsi une prise de conscience.

L'atelier de Lomé qui fait suite à celui de Kigali, au Rwanda, au bénéfice des forces de défense et de sécurité de l'Afrique Centrale, regroupe une cinquantaine de hauts gradés. Ces derniers devront à leur tour créer des noyaux spécialisés sur la question dans l'optique d'assurer une plus grande prise de conscience et un meilleur rayonnement de la culture africaine à travers la préservation des biens culturels. A l'ouverture des travaux, le message du ministre togolais de la Culture, du tourisme et des loisirs a pointé du doigt les causes de la destruction de ces biens culturels lors des conflits armés. Il s'agit, entre autre, selon le ministre, de la négligence des responsables de la gestion de ces biens culturels, des revendications identitaires, des raisons politiques, la méconnaissance des mesures de protection, etc. Et comme conséquences, le ministre de la culture note l'effacement de ma mémoire d'un peuple ou même de tout un continent. Il souligne qu'il est du devoir de nos États de raffier et mettre en application la convention de la Haye du 14 mai 1954 et ses deux protocoles adoptés, ratifiés par l'Assemblée nationale togolaise le 24 octobre 2016, par loi N° 2016-029.

"Les conflits actuels dans le Sahara-sahel où des vestiges préhistoriques inestimables comme les peintures rupestres, des vestiges architecturaux et des manuscrits multiséculaires sans prix sont vandalisés, détruits ou pillés et vendus au marché noir aux quatre (4) coins du monde, nous montrent combien les groupes armés terroristes et d'autres parties prenantes ou conflit peuvent menacé le patrimoine culturel et historique...", a relevé, pour sa part, le directeur de l'UNREC, Anselme Yabouri,

Pour Coordinateur du CELTHO, Tublu Komi N'Kegbe, même si les forces de défense et de sécurité sont outillées dans la protection de vies humaines et matérielles, elles le sont moins dans la protection du patrimoine culturel et historique. C'est donc pour cette raison que le CELTHO et ses partenaires prennent leurs responsabilités pour accompagner ces acteurs de premier plan, par rapport aux conduites à tenir en cas de conflit.

JP Bawéla

**MICROFINANCES / SECURISER LA VACHE À LAIT :**  
**Les tentatives du PCA de Coopec Solidarité, Legba Mony, de violer les lois pour créer un poste illégal de Directeur adjoint au sein de la Coopec Solidarité**

Dans notre dernier numéro, nous avons indiqué que nous allons observer une trêve par rapport aux analyses développées depuis des semaines, dans notre tabloïde, en ce qui concerne les relations tumultueuses entre la FUCEC-Togo et la Coopec Solidarité. Notre intention était de nous concentrer sur d'autres éléments et de donner la chance à la FUCEC et ses dirigeants de s'amender.

Malheureusement, la perversité des gens est telle que dès que nous avons annoncé cette trêve, ceux-ci ont décidé, semble-t-il, de passer en force et de poser divers actes illégaux avant que nous ne reprenions nos analyses. Nous avons donc décidé aujourd'hui de dénoncer cette situation et aussi de démontrer à monsieur FEDY, le Directeur général de la FUCEC-Togo et ses suppôts que nous ne dormons pas sur le dossier. Nous tirerons sur les sonnettes d'alarme aussi longtemps qu'impérieux.

Par Crédo TETTEH

On se rappelle en effet que le 26 août 2019 dernier, le Président du Conseil d'Administration (PCA) de Coopec Solidarité, monsieur LEGBA MONY Koffi Gabriel, avait convoqué une réunion dudit Conseil avec comme point à l'ordre du jour la création d'un poste de Directeur Adjoint. Un poste qui n'existe nulle part dans les Statuts de la Coopec Solidarité et qui n'est non plus prévu dans l'ordonnement juridique de l'OHADA en ce qui concerne les sociétés Coopératives.

La création de ce nouveau poste était dictée, selon nos informations, par la volonté du Directeur Général de la FUCEC-Togo, monsieur FEDY Kokoumeh, de pouvoir mettre en place une stratégie au niveau de la Coopec Solidarité pour l'accomplissement de ses actes décriés et irréguliers.

En effet, il s'agissait, ce faisant, de pouvoir contourner l'actuel Directeur de COOPEC Solidarité en le dépouillant de ses attributions au profit d'un adjoint qui serait assez malléable pour que monsieur FEDY et consorts puissent se servir de lui pour poser de vils actes au sein de la Coopec Solidarité. L'autre idée qui a présidé à la création du poste de Directeur Adjoint est de mettre des entraves à toutes les décisions que prendra le Directeur actuel qui est considéré comme non favorable à la politique de monsieur FEDY et qui ne vient pas non plus de son village. Il s'agirait en fait de rendre la direction de COOPEC Solidarité collégiale et d'obliger que toutes les décisions soient prises à l'unanimité par les deux directeurs.

A défaut d'unanimité, les décisions ne passeront pas. Monsieur FEDY pourra ainsi bloquer la plupart des décisions de la Direction



de Coopec Solidarité qui ne l'arrangeront pas. La troisième idée derrière cette création de poste est de faciliter la suspension ou la résiliation du contrat de l'actuel Directeur que messieurs LEGBA et FEDY envisagent sérieusement à cause de la réticence de ce Directeur à rentrer dans leur sale jeu. Pour cela, il faut avoir un Directeur Adjoint en place afin qu'il n'y ait pas de vacance au niveau de la Direction une fois que le Directeur actuel sera relevé ou écarté de ses fonctions soit par suspension, soit par licenciement. La dernière raison mais aussi la plus urgente et importante de l'heure pour la création du poste de Directeur Adjoint est que face à la fronde actuelle vis-à-vis des décisions que monsieur FEDY et consorts ont fait prendre au niveau de la FUCEC et qu'ils veulent imposer à la Coopec Solidarité, monsieur LEGBA MONY a été invité à tout mettre en œuvre pour convoquer une Assemblée générale extraordinaire de la Coopec Solidarité qui, avec les manipulations habituelles, va changer les Statuts de ladite Coopec pour faire avaler les décisions prises par la FUCEC-Togo. Or, l'organisation pratique des assemblées générales relève exclusivement de la Direction de la Coopec Solidarité. Monsieur LEGBA-MONY veut enlever des mains de monsieur GODOME Dewouna, l'actuel Directeur, l'organisation des prochaines Assemblées Générales. C'est le nouveau Directeur Adjoint que les fossoyeurs de la Coopec Solidarité veulent coûte que coûte et rapidement mettre en place qui va être chargé de l'organisation de la toute prochaine Assemblée Générale Extraordinaire que monsieur LEGBA MONY souhaite convoquer d'urgence pour le mois de novembre prochain. C'est là la raison pour laquelle, depuis quelques jours, le PCA de Coopec Solidarité qui est le bras droit de monsieur FEDY s'agite, se précipite et bouscule tout le monde en vue du recrutement d'un Directeur Adjoint.

**D'où vient la proposition du Poste de Directeur Adjoint ?**

Aussi étonnant que cela puisse paraître, c'est monsieur DOVI

Aurélien, Président du Conseil de Surveillance de Coopec Solidarité, l'organe censé être un frein à toute mauvaise pratique aussi bien à l'interne que par rapport aux règles générales, à toute violation des lois et qui doit mettre de l'ordre dans la boîte, qui a été l'auteur de cette proposition. Comment comprendre une telle situation ? Elle s'explique simplement. Monsieur DOVI Aurélien qui traîne certaines grosses casseroles dont nous vous parlerons dans les numéros à venir est un des membres du "groupe" de Monsieur FEDY. Il est essentiellement l'homme qui "achète à coup de billets de banque" des coopérateurs et coopératrices pour en faire des partisans de FEDY et consorts lors des assemblées générales ; il est celui qui loue les bus entiers pour convoyer ces membres "soudoyés" aux assemblées générales afin que ceux-ci votent les yeux bandés toutes les propositions de la clique FEDY. Monsieur DOVI Aurélien est donc un élément central et incontournable pour la stratégie de la clique FEDY au sein de la Coopec Solidarité en vue de la victoire lors des Assemblées Générales.

C'est donc lui qui a mis en place la stratégie du Directeur Adjoint et qui est venu soumettre la proposition de création de ce poste au Conseil d'Administration en août 2019. La pression des coopérateurs et coopératrices avait fait reculer le Conseil d'Administration lors de cette Assemblée générale du 28 août dernier puisque la dénonciation de la chose sur Internet et les réseaux sociaux la veille avait obligé LEGBA MONY et les autres affidés de FEDY au Conseil d'Administration à rejeter ladite proposition. Une fois que l'orage est passé, ils se sont réunis en catimini pour adopter ladite proposition, selon nos sources.

Or, cette proposition de poste de Directeur Adjoint est une proposition qui est totalement contraire aux Statuts de la Coopec Solidarité et qui contrevient aux lois sur les Coopératives.

En effet, premièrement, l'article 50 desdits Statuts qui énumère les organes dirigeants de la Coopec Solidarité conformément à la loi

n'a créé que le poste de Directeur. Cette position est confortée par l'article 51 qui cite les attributions du Directeur et indique les relations que celui-ci doit avoir avec le Conseil d'Administration, en lui interdisant formellement de s'associer ou de donner suite à toute décision du Conseil d'Administration qui serait contraire à la loi et aux règlements ou aux Statuts de la Coopec Solidarité.

Il ressort de tout ceci que le poste de Directeur qui fait partie des dirigeants de la Coopec Solidarité est un poste statutaire. Il en découle que pour créer un poste de Directeur adjoint qui viendrait aussi à être parmi les dirigeants puisque secondant le directeur, il faut préalablement modifier les Statuts de la Coopec Solidarité et y insérer ledit poste de Directeur Adjoint. Tel est ce qui est conforme à la loi et au principe du parallélisme des formes. Et pour modifier les Statuts de la Coopec Solidarité, il faut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) qui doit se prononcer par un vote favorable à la majorité des deux tiers (2/3) des membres.

Messieurs DOVI Aurélien et LEGBA MONY Gabriel Koffi, respectivement président du Conseil de Surveillance et président du Conseil d'Administration, n'ont pas cru devoir attendre d'aller solliciter l'autorisation de l'Assemblée générale qui est le peuple dans ce domaine. Ils ont décidé, comme ils représentent eux-mêmes non seulement le Peuple mais aussi le bon Dieu, de décider à la place de l'Assemblée Générale. Rien d'étonnant. C'est la pratique habituelle de monsieur FEDY. Sa clique ne fait que répliquer la leçon de ce qui est Maître et Dieu.

Au-delà de ce que les Statuts ne permettent pas la création d'un tel poste, rappelons le fait que la création du poste de Directeur Adjoint auquel il est bien évidemment prévu de placer un proche de monsieur FEDY est contre les intérêts des Coopérateurs et des Coopératrices de Coopec Solidarité. En effet, cette situation va engendrer des coûts supplémentaires à l'institution puisque le Directeur Adjoint va avoir un salaire qui, conformément aux pratiques, ne doit pas tellement s'éloigner de celui du Directeur. Ceci fera que l'entreprise va payer deux salaires pour un travail qui a été toujours fait et bien fait par une seule personne et créer des charges dans le seul but de satisfaire les desiderata et les intentions malveillantes de FEDY et consorts.

Deuxièmement, l'Acte uniforme relatif aux sociétés coopératives (AUSCoop) a été assez clair. Il n'a nullement prévu de poste de Directeur adjoint au sein des sociétés coopératives avec Conseil

Suite à la page 5

# MICROFINANCES / SECURISER LA VACHE À LAIT : Les tentatives du PCA de Coopec Solidarité, Legba Mony, de violer les lois pour créer un poste illégal de Directeur adjoint au sein de la Coopec Solidarité

Suite de la page 4

d'administration, ce qui est la forme juridique adoptée par la Coopec Solidarité. Le Législateur OHADA n'a formellement et expressément prévu que le poste de " Directeur ou de Directeur Général ", qui est désigné dans la loi sous le terme " Responsable chargé de direction ". C'est ce qui ressort clairement de l'article 329 de AUSCOOP qui dispose que " Le conseil d'administration peut, après consultation du conseil de surveillance, recruter et nommer, en dehors de ses membres, un directeur ou un directeur général qui doit être une personne physique ". Nulle part, ce texte ne prévoit un poste de Directeur adjoint ou de Directeur Général Adjoint. Cela est d'autant plus normal qu'on ne peut surcharger outre mesure une structure qui a déjà un Conseil d'Administration. Cela n'est pas pratique et en plus cette situation entraînera une dilution des responsabilités, des complications inutiles et des frais supplémentaires et non nécessaires de gestion.

Plus encore, conformément à l'article 2 de l'AUSCOOP, les dispositions de cet Acte uniforme sont d'ordre public. Le texte dit expressément ceci : " Les dispositions du présent Acte uniforme sont d'ordre public, sauf dans les cas où il autorise expressément les coopérateurs, soit à substituer les stipulations dont ils sont convenus ou les dispositions de droit interne des Etats Parties à celles du présent Acte uniforme, soit à compléter par leurs stipulations les dispositions du présent Acte uniforme. En français facile, il faut comprendre qu'une règle d'ordre public et plus particulièrement une disposition d'ordre public de l'OHADA est une règle obligatoire qui ne peut absolument pas être modifiée ou même contournée de quelque façon que ce soit. De fait, lorsqu'une règle ou un principe est d'ordre public, les parties (qui sont ici les coopérateurs et/ou les dirigeants sociaux) doivent obligatoirement la respecter et ne peuvent en aucune manière y déroger par une clause insérée dans un acte, ni dans une convention, ni dans un contrat social (notamment les Statuts).

Sur le plan national, l'article 6 du Code civil de 1956 applicable au Togo prescrit qu' " On ne peut déroger, par des conventions particulières, aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs ". C'est justement pour toutes ces raisons que les dispositions de l'article 50 des Statuts de la Coopec Solidarité, pour énumérer les dirigeants parmi lesquels le Directeur, ont pris soin de commencer clairement par ces termes : " Au regard de la loi... "

C'est dire que les Statuts de la Coopec Solidarité qui ne peuvent violer les lois de la République togolaise et notamment l'Acte Uniforme de l'OHADA qui s'applique aux sociétés coopératives

ont scrupuleusement respecté cette loi.

Au regard de la loi qui gouverne les sociétés coopératives avec Conseil d'Administration, il est donc plus que clair que la création de poste de Directeur Adjoint viole la législation et est donc un acte illégal.

Mieux, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) qui est l'organe judiciaire de la Communauté au sein de l'OHADA a donné un avis assez clair sur le sujet de création de poste qui ne se trouve pas inclus dans la loi. En effet, interrogé sur la possibilité pour une société anonyme de créer en son sein un poste qui n'est pas prévu par la loi, elle a déclaré dans un avis en date du 26 avril 2000 ceci : " Les dispositions de l'Acte uniforme étant d'ordre public et ne prévoyant pas la possibilité de créer un poste de vice-président pour l'administration d'une société anonyme, la création d'un tel poste pour les banques et établissements financiers constitués sous cette forme est impossible, fût-ce à l'occasion d'une harmonisation des statuts en application de l'article 909 AUSCOOP ". (Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, Avis du 26/04/2000 ; Ohadata J-02-03 ; Avis n°02/2000).

Le Législateur OHADA est claire et l'autorité judiciaire de l'OHADA a tranché. Il est impossible de créer au sein des sociétés ou entreprises régies par l'Acte uniforme des postes que ladite loi n'a pas prévus.

Alors, au regard de quelle loi autre que la loi OHADA et au regard de quels Statuts autre que les Statuts actuels de la Coopec Solidarité monsieur DOVI Aurélien et monsieur LEGBA MONY ont créé leur fameux poste de Directeur Adjoint ? Est-ce leurs juristes magiciens habituels ou apprentis comme FIOKLOU Messan ou le sieur HOGNON qui ont voté cette nouvelle loi ou l'ont inventé pour eux ?

Monsieur FEDY et sa clique utilisent ici les mêmes méthodes que celles qu'ils ont utilisées en ce qui concerne leur volonté de faire englober les Coopecs par la FUCEC, de se substituer à elles, de centraliser leur personnel et de gérer leurs affaires directement à leur place. La loi togolaise sur les Systèmes Financiers Décentralisés n'a jamais permis une telle situation. Ses dispositions y sont mêmes clairement opposées. Mais FEDY et sa clique sont allés passer par la Commission Bancaire de l'UEMOA (CUB) où ils se sont servis des lobbies bien engraisés par les fonds des Coopecs, lobbies dont font partie des citoyens Togolais qui travaillent au sein de la CUB, pour obtenir une décision alambiquée et très floue contre la Coopec Solidarité et pour tenter d'utiliser cette décision comme un Cheval de Troie pour imposer leurs volontés aux Coopecs et

notamment à Coopec Solidarité dans les domaines précités (centralisation des personnels auprès de FUCEC-Togo, impositions des Statuts de FUCEC à toutes les Coopecs, Gestion directe des Coopecs en leur lieu et place par la FUCEC, décision de fusion et autres aux lieu et place des Coopecs, etc.).

Monsieur FEDY Kokoumeh ne changera pas et ses hommes de main qui ont tout appris de lui, lui ressemblent énormément.

Voilà la situation qui est actuellement source de conflit entre le Président du Conseil d'Administration de Coopec Solidarité, monsieur LEGBA MONY et la Direction de la Coopec Solidarité.

En effet, la semaine qui s'est écoulée a été terrible. Dès que nous avons annoncé mardi que nous allons observer une trêve dans la publication des malversations et autres déboires de la FUCEC-Togo et de ses dérapages par rapport à ses relations avec les Coopecs, le PCA de Coopec Solidarité LEGBA MONY, aidé de monsieur DOVI Aurélien, a décidé de passer à la vitesse supérieure dans sa volonté de mettre en place les derniers aspects de la stratégie décidée par monsieur FEDY Kokoumeh, le DG de la FUCEC Togo et consorts.

Ainsi, selon nos sources, monsieur LEGBA MONY qui s'est arrangé entre temps pour faire adopter par le Conseil d'Administration acquis aux dirigeants de la FUCEC Togo son nouvel organigramme avec le poste de Directeur Adjoint a exigé du Directeur de Coopec Solidarité d'afficher la candidature audit poste dans toutes les agences de la Coopec Solidarité. Or, des mêmes sources, nous avons appris il y a quelques semaines, lorsque le PCA a indiqué au Directeur qu'il entendait créer un poste de Directeur Adjoint, ce dernier lui aurait fait parvenir une analyse juridique dans laquelle il était clairement indiqué que cette procédure est contraire à la loi OHADA, contraire aux Statuts de la Coopec Solidarité et contraire aux intérêts de l'institution parce que cela va générer des charges financières supplémentaires et énormes alors que la Coopec Solidarité essaye depuis quelques temps de réduire ses charges financières surtout les charges salariales. Malgré cette analyse claire et limpide, monsieur LEGBA MONY, le PCA de la COOPEC Solidarité, a décidé de passer outre et la loi et les Statuts de Coopec Solidarité en faisant couvrir ses actes illégaux par la Direction.

Le Directeur qui semble très bien conseillé lui aurait alors opposé les termes de l'article 51 des Statuts de Coopec Solidarité qui lui imposent de " veiller à la bonne application des Règlements de la COOPEC SOLIDARITE "

(article 51, alinéa 3, paragraphe g) et prescrivent que " Le Directeur de COOPEC SOLIDARITE est tenu de refuser d'appliquer ou d'exécuter toute décision qui serait contraire à la Loi, son décret d'application, les règlements et instruction en vigueur ".

Ayant pris ombrage de cette situation à laquelle ils ne s'attendaient pas du tout, messieurs LEGBA MONY Koffi Gabriel et DOVI Aurélien auraient convoqué le Directeur de Coopec Solidarité et l'auraient menacé de licenciement dans les jours à venir s'il ne s'exécutait pas. Le Directeur aurait refusé de leur obéir en désobéissant à la loi et aux Statuts de la Coopec Solidarité. Un bras de fer est ainsi engagé entre le PCA et la Direction de Coopec Solidarité et nos sources nous indiquent qu'apparemment, monsieur LEGBA MONY Gabriel Koffi veut convoquer le Conseil d'Administration cette semaine même pour prendre une décision arbitraire à l'encontre du Directeur.

Ce que ces messieurs oublient tous, c'est que la loi OHADA qui régit les sociétés coopératives donne droit aux membres de ces Coopecs de se pourvoir en justice contre toute décision prise par leur Coopérative en violation de la loi. Ce qui veut dire que même si le Directeur de Coopec Solidarité n'arrivait pas à bloquer ces décisions illégales et pratiques arbitraires, les Coopérateurs et Coopératrices (même un seul d'entre eux) peut se pourvoir en justice contre ces violations de la loi. Que les dictateurs aillent jeter un coup d'œil sur les articles 124, 125, 126, 129, 130, 131 et 132 de l'Acte uniforme et ils commenceront à se faire une petite idée sur ce qui risque de les attendre au tournant.

C'est vraiment dommage que le sieur FEDY Kokoumeh, DG de la FUCEC-Togo et sa clique ne puissent pas entendre raison. En fait, ils se sont fait discrets pour laisser passer l'orage de nos publications et recommencer les mêmes choses comme avant.

De nos sources, il nous parvient que les jours à venir leur démontreront qu'ils sont loin d'être tout puissants et qu'ils se sont largement trompés. Nous venons d'ailleurs de recevoir une invitation pour assister ce jour même, mardi 29 octobre 2019, à EDA OBA à la conférence de presse d'une association qui a été créée en vue de la défense des intérêts des membres des institutions de microfinance et on peut imaginer que les jours à venir nous réservent des choses très sérieuses.

En tous cas, la situation qui s'est présentée cette semaine a été assez grave pour nous amener à rompre notre trêve. Le devoir nous impose d'être toujours là le moment venu et nous sommes des hommes de **devoir**.



**Zozo**  
SWEET BREAD, LE NOUVEAU AMÉLIORANT QUI RÉVOLU-  
TIONNE LE MONDE DES BOULANGERS

C'est désormais possible la fabrication de pain sans bromate de sodium, un composé dangereux et cancérigène interdit au Togo. Les boulangers et pâtisseries peuvent à la place de bromate de sodium utiliser le nouveau améliorant de farine de blé Sweet Bread. Le produit a été présenté à la presse le 23 octobre dernier à Lomé en présence des experts du ministère de la santé, ministère du commerce, ministère de l'agriculture, des boulangers et des représentants des associations de consommateurs.

Après interdiction du bromate de sodium, le gouvernement togolais vient d'autoriser un nouveau améliorant de farine de blé Sweet Bread. En effet, dans le secteur de la boulangerie au Togo, voire dans la sous-région, ce n'est plus un secret pour personne même pour les consommateurs que les améliorants de panification utilisés contiennent du bromate de potassium, un produit cancérigène et dangereux pour la santé humaine. Son utilisation comme additif alimentaire est interdite dans les pays de l'Europe depuis 1990, au Canada en 1994, en Chine en 2005 et dans beaucoup d'autres pays à travers le monde.

Au cours de cette année, l'Etat togolais a pris un arrêté en ce sens. Il s'agit de l'arrêté interministériel

N°098/20190MSHP/MCIDSPPCL/MSCPH du 13 Juillet 2019 qui stipule que " l'importation, la commercialisation et l'utilisation des améliorants alimentaires à Base de bromate sont interdites au Togo ".

Cet arrêté est pris conjointement par ministère notamment le ministère de la santé et de l'hygiène publique, le ministère de la sécurité et de la protection civile et le ministère du commerce, de l'industrie, du développement du secteur Privé et de la promotion de la consommation locale interdisant l'utilisation de ce produit dans la fabrication du pain et autres produits alimentaires.

" L'application de cet arrêté ne peut se révéler efficace que si un produit de substitution sans risque est mis sur le marché et est connu par les différents utilisateurs d'améliorant. Si rien n'est fait en ce sens pour satisfaire ce besoin qui est créé, ils seront de toute évidence tentés à braver l'interdit. Préoccupé par cette situation et soucieux du bien-être de la population, nous sommes en partenariat avec une entreprise basée en Turquie qui met en à la disposition des boulangeries un nouveau améliorant ", explique M. Kassiki Dieudonné, Directeur exécutif de Sweet Bread.

Spécialement développé pour remplacer le bromate de potassium en renforçant la pâte de farine de blé et en augmentant le volume de la pâte à pain ; Sweet Bread affiche d'excellent résultat pour tout type de pain et dérivés (pain traditionnel, baguettes français, friandise) selon les promoteurs.

A en croire le Directeur, Sweet Bread est constitué d'enzymes et enrichi en vitamine C. Il joue le rôle de système d'oxydant standardisé dans la farine de blé pendant le pétrissage de la pâte à pain pour des durées de fermentation courte ou longue. Sweet Bread est l'une des meilleures solutions à la production de pain sans bromate. Il est une garantie de la bonne santé de tout consommateur de pain et tous ses produits dérivés.

Autorisé à la mise sur le marché par le ministère du commerce, du secteur privé et de la promotion de la consommation locale depuis après différentes analyses et tests de l'ITRA, INH et du laboratoire de physiologie-pharmacologie (ESTE-BA) de la faculté des sciences de l'Université de Lomé attestant toutes ses bonnes qualités d'hygiène et de sécurité sanitaire satisfaisante.

Pour M. Aziato Kokou, ingénieur agroalimentaire et Chef Section contrôle des aliments à l'ITRA, le Sweet Bread est approuvé par l'Etat du Togo par l'autorisation de mise sur le marché N°00078/2018/MCPSP/DCIC après évaluation des risques de toxicité par l'ITRA, ESEBA et l'Institut National d'Hygiène qui ont également de sa bonne qualité.

Pour rappel, Sweet Bread le nouveau améliorant de pâte de blé est mis sur le marché par Comptoir Group.

KASSIKI

## ZOZO

POLITIQUE : KOSSIVI EGBETONYO TRÈS ACTIF  
SUR LE TERRAIN

Le ministre de la culture, du tourisme et des loisirs Kossivi EGBETONYO était ce samedi 26 Octobre dans le canton de Yallan situé à 45 Km au nord-ouest de Kougnohou chef de la préfecture de l'Akébou à la rencontre des populations de cette localité.

Il s'est agi au cours de la rencontre de témoigner sa reconnaissance aux populations qui ont plébiscité les candidats du parti UNIR (Union pour la République) aux dernières élections législatives et locales.

C'est cette confiance au Chef de l'État président de ce grand parti qui a alors permis sa nomination au sein du gouvernement a reconnu le ministre. Il a transmis les salutations cordiales du chef de l'État aux populations et leur a demandé de rester sereins pour les prochaines échéances à venir.

Le ministre a saisi l'occasion pour présenter les deux nouveaux maires SODAGNI YAWO pour la première Commune et OWOUSSOU KOFFI BADOU pour la deuxième à la population.

Il a demandé aux uns et aux autres de rester unis comme un seul homme pour développer leur milieu. Parlant du plan national de développement (PND), le ministre EGBETONYO a fait savoir que c'est une très vaste et ambitieuse initiative du gouvernement pour le développement du Togo. Il a recommandé aux jeunes du milieu à éviter le départ vers les pays voisins notamment le Ghana et le Nigeria afin de participer à la réalisation de ce vaste plan de développement.

Les cadres du canton, les chefs traditionnels, les différentes associations, bref toute la population a promis de soutenir le Chef de l'État Faure Gnassingbé dans sa politique de développement du Togo.

Le ministre était accompagné lors de cette tournée du député KERETCHO Komina et des cadres du parti UNIR.

Notons par ailleurs que les populations de Yallan ont paré ministre Kossivi EGBETONYO d'une tenue traditionnelle.

Kougnohou (Atop)

ECONOMIE : VOGAN REÇOIT SES PREMIERS  
KITS SOLAIRES

L'opérateur hors-réseau Soleva (off grid) a commencé samedi à délivrer ses services dans la ville de Vogan (préfecture de Vo, 45km de Lomé).

Les habitants pourront éclairer leurs maisons grâce à un kit solaire, mais aussi regarder la télévision ou charger des portables.

Une technologie abordable - et subventionnée par les autorités - simple d'installation et fiable. Les clients pourront payer les kits sur 3 ans.

Soleva, dirigée par le Togolais Charles Séna Ayenu, espère raccorder 2000 foyers d'ici la fin de l'année.

Source : @Republicoftogo

## ECONOMIE / FEC :

## Le FMI décaisse environ 18 milliards de FCFA au Togo

Les résultats obtenus par le Togo dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont globalement satisfaisants. C'est la conclusion du FMI à l'issue de la 5<sup>e</sup> revue de l'institution qui s'est déroulée dans la capitale togolaise au mois de Septembre. Pour ce faire, l'achèvement de la revue permet de décaisser 25,17 millions de dollars (environ 34.6 millions de dollars) annonce l'institution financière qui indique que la reprise économique semble se confirmer, les réformes structurelles avancent et l'assainissement budgétaire se poursuit. Les réformes structurelles se poursuivent au niveau de la politique fiscale, des administrations des recettes et des douanes, et de la gestion des dépenses publiques.

Par Ali SAMBA

Le climat des affaires a été notablement amélioré, ce qui devrait stimuler l'investissement privé intérieur et étranger. La croissance économique devrait s'accroître à 5,3% en 2019 et osciller autour de 5,5% à moyen terme. Le déficit budgétaire global devrait s'établir à 2,9% du PIB en 2019 et à 1,9% du PIB en 2020. La dette a diminué et devrait tomber sous la barre des 70% du PIB à partir de 2020. Des discussions sur l'opération de reprofilage de la dette et les garanties y afférentes sont en cours et en attente de décisions. Toutefois, il existe des risques liés à la conjoncture économique mondiale, à la situation sécuritaire régionale et à l'incidence éventuelle du cycle électoral sur l'activité économique



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

intérieure" prévient le FMI.

Des conclusions à l'issue de la revue, le FMI fait savoir que les Autorités demeurent déterminées à continuer d'assainir les finances publiques et de réduire la dette. "Compte tenu du niveau élevé de la dette, les efforts de mobilisation des recettes et la priorisation des dépenses devraient être poursuivis, tout en remédiant à la sous-performance des dépenses sociales qui visent à renforcer l'inclusion économique et à réduire la pauvreté.

Au cas où les Autorités envisageraient de procéder à l'opération de reprofilage de la dette, cette opération devrait conduire à une réduction de la valeur actuelle nette de la dette publique ; il conviendrait également de mettre en place les mesures appropriées pour maîtriser les risques y afférents. Il est essentiel que le cadre légal sur la gouvernance et la lutte contre la corruption qui a été adopté récemment soit pleinement appliqué et que les institutions y afférentes deviennent

entièrement opérationnelles" conseille le FMI.

A propos de la privatisation des deux banques publiques UTB et BTCI, le FMI souligne qu'il est important de remédier aux faiblesses des deux banques de manière transparente. Il fait savoir que leur privatisation, si elle est conduite avec succès, renforcerait la stabilité financière et réduirait au minimum les coûts pour le budget de l'Etat. Il importe aussi de suivre attentivement l'évolution plus générale du secteur financier, et de prendre des mesures correctives si nécessaire, notamment concernant le niveau élevé de créances en souffrance.

Il convient de rappeler que dans le cadre de sa politique de libéralisation de l'économie et son désengagement du secteur bancaire et estimant que la privatisation des banques publiques constitue le moyen le plus efficace pour rétablir la viabilité financière et éviter les coûts budgétaires et sur les recom-

mandations du FMI, le ministère de l'Economie et des finances, a lancé la procédure d'appel d'offre des privatisations de la Banque Togolaise pour le commerce et l'industrie (BTCI) et l'Union Togolaise des Banques (UTB).

Selon un avis de pré-qualification, le gouvernement a l'intention de céder ses participations et/ou d'ouvrir la majorité du capital de la BTCI et de l'UTB à des investisseurs stratégiques disposant de solides compétences bancaires et financières qui permettent à ces banques de réaliser leur plein potentiel pour poursuivre leur développement et contribuer ainsi au développement économique du pays. Les demandes de pré-qualification devront parvenir à la direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique au plus tard le 22 novembre 2019 indique-t-on. Les soumissionnaires pré-qualifiés participeront donc à la sélection finale qui devrait intervenir, en principe, avant fin Décembre 2019.

En rappel, l'accord triennal en faveur du Togo est d'un montant de 176,16 millions de DTS (environ 242,4 millions de dollars, ou 120 % de la quote-part du Togo). Le programme vise à réduire considérablement le déficit budgétaire global en vue d'assurer la viabilité à long terme de la dette et de la position extérieure, à réorienter l'action des pouvoirs publics vers une croissance inclusive grâce à des dépenses sociales ciblées et à des dépenses d'infrastructures financées de manière soutenable, ainsi qu'à résoudre les difficultés financières des deux banques publiques.

## POLITIQUE :

## Ensemble et unis, les Togolais feront des miracles

Suite de la page 3

férents secteurs. Ils sont tous à saluer. C'est un exemple à suivre par tous les Togolais, quelque soit les positions occupées par tout un chacun. Le Togo n'avancera que si tout le monde se met au travail. Président de la République, députés, ministres, directeurs généraux des services publics, responsables des sociétés d'état, fonctionnaires de tous ordres, opérateurs économiques, commerçants, agriculteurs, chacun à son niveau doit retrousser ses manches et redoubler d'efforts pour un Togo qui gagne partout. C'est à cette seule condition que les fils et filles de ce pays peuvent en faire l'or de l'humanité comme le souhaitaient leurs ancêtres et aïeux.

Le pays va rentrer dans une période cruciale et sensible l'année prochaine avec l'élection présidentielle. Gageons que les Togolais ont appris des erreurs du passé et voudront capitaliser les acquis amèrement obtenus. Les deux dernières années passées ont ébranlé quelques fondements essentiels du pays. Les populations de certaines localités en ont payé le prix. Tous les Togolais en ont peu ou prou subi les effets. Ce n'est donc pas le



moment de s'aventurer encore sur des terres glissantes aux lendemains incertains.

Le rapport du Doing Business doit permettre aux Togolais de comprendre qu'ensemble, le pays peut faire de grandes choses, des miracles. Les rendez-vous républicains sont nécessaires dans la marche d'un pays. Les populations des villes et villages du pays, qui ont accordé leur confiance à certains citoyens pour la conduite des affaires de la cité, doivent être consultées pour qu'elles expriment leurs ressentiments. Ces périodes, loin d'être des

moments de guéguerre ou de tiraillement entre les enfants d'un même pays, doivent demeurer des instants de convivialité, de discus-

sions et de partage. Le seul combat qui vaille sera celui de la bonne gouvernance pour la prospérité du Togo. Toute autre considérations devant annihiler les efforts et les sacrifices consentis pour l'émergence du Togo doivent être vivement dénoncées et combattues d'où qu'elles proviennent. Car de nombreux défis attendent encore les Togolais. Ne serait-ce que pour ce classement du Doing Business, on a noté que des secteurs évalués sont encore dans le rouge ou traînent les pas. Les responsables savent donc en quoi s'en tenir. Il en est de même sur le plan national. Le Togo doit avancer et les autorités actuelles s'y emploient. Personne ne doit donc ramper à contre courant.

**OTR OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES**

**-45% motos**  
sur la valeur en douane des motos

du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2019, sur toute l'étendue du territoire national, bénéficiez d'un abatement spécial en vue de vous faciliter les formalités de dédouanement et d'immatriculation de vos motos

8201  
8280

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

## SOCIÉTÉ / EMPLOI :

# 13,8% de la main d'œuvre perçoivent un revenu moyen inférieur au SMIG au Togo

Les instituts nationaux de statistique des pays membres de l'UEMOA avec l'appui technique de l'observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISAT) ont réalisé dans l'ensemble des pays, une enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) entre fin 2017 et début 2018. Le travail a été mené dans le cadre du programme statistique régional (PSR) 2015-2020. Au Togo, les résultats de l'enquête dirigée par l'Institut National de Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques sont désormais connus.

Par Ali SAMBA

On apprend que les emplois disponibles représentent 60,7% des personnes en âge de travailler et cette proportion est plus importante chez les hommes



Le siège de l'INSEED-Togo

mes (62,5%), les personnes n'ayant pas dépassé le niveau d'instruction primaire, dans le milieu rural, les régions maritimes et plateaux. Quant au taux d'emploi précaire, il est de 15,8% et cette précarité de l'emploi est marquante chez les hommes (23,5%), les personnes ayant au moins le niveau

secondaire, dans le milieu urbain et à grand Lomé.

Le taux de pluriactivité ou la proportion de la population exerçant au moins deux activités est de 11,9%. Au niveau national, on indique que les hommes sont plus concernés et ceux vivant en milieu rural et dans les

## ON A RETROUVÉ LES TRACES DE RECKYA MADOUGOU : A Cotonou, elle inspire de jeunes leaders sur la citoyenneté

Disparue des radars togolais depuis un moment, l'on a finalement retrouvé les traces de Reckya Madougou à Cotonou. Pas au Palais de la Présidence béninoise mais dans le cadre du programme "Fishbowl conversation" exécuté par l'Ambassade des Etats Unis au Bénin.

Jeudi dernier, des jeunes leaders, issus de différents domaines d'activités, dans le cadre du programme exécuté par l'Ambassade des Etats Unis ont eu la chance d'échanger avec une personnalité au profil plutôt atypique. Il s'agit de l'experte internationale en finance inclusive et spécialiste des questions de développement, Reckya Madougou. Selon nos confrères du site "BENINSITE.NET", les jeunes leaders béninois ont vécu une expérience des plus enrichissantes avec Reckya Madougou.

Un échange interactif, des discussions à bâtons rompus, décomplexées pendant plus de trois heures d'horloge dans la langue de Shakespeare autour des questions économiques, de leadership, de la bonne gouvernance avec en face une personne ressource dont le parcours inspire.

Le "Fishbowl conversation" du jeudi 24 octobre dernier a été pour ces jeunes leaders, un grand moment d'apprentissage et de partage de connaissance. Autour du thème : "Only government can make significant change in a nation development", en français, "Seul le gouvernement peut apporter des changements significatifs au développement de la Nation", Reckya Madougou a partagé avec les jeunes sa vision d'une transformation structurelle et d'une meilleure gouvernance pour rendre les économies africaines plus inclusives et plus résilientes aux chocs internationaux. "Si vous voulez aller vite, partez seul. Si vous voulez aller loin, allez ensemble...", a lancé la désormais membre de la communauté des Alumni américains. Elle a entretenu les jeunes sur le fondement d'un État en tant qu'organisation politique, et la Nation, comme l'ensemble des individus qui se considèrent comme liés et



Reckya Madougou lors de sa présentation

appartenant à un même groupe. Alors, la nationalité est censée lier le citoyen à l'état et aux avantages des politiques sociales. Mais comment ce sentiment d'appartenance du citoyen à une identité commune fondée sur la culture, la langue, la religion ou le territoire peut positivement impacter, s'est interrogé la spécialiste des questions de développement avant de répondre que cela fait appel à des devoirs et à des responsabilités de la part de chaque citoyen. L'ancienne Garde des sceaux et ministre de la justice Reckya Madougou a enseigné aux jeunes leaders la notion de Nation, d'État, les responsabilités du citoyen, les défis d'un gouvernement, les enjeux de la croissance économique et les possibles variations à cerner en ce qui concerne chaque pays africain. Pour appuyer sa thèse, Reckya Madougou prendra l'exemple du Togo qui vient de gagner 40 places et surtout en se plaçant en tête des pays africains réformateurs pour montrer que lorsqu'il y a une volonté politique affichée, les Etats africains peuvent améliorer la gouvernance et renverser la donne en ce qui concerne les perspectives de développement et de prospérité qui, relativement, demeurent sombres.

Et cela n'est possible que grâce aux jeunes qu'à leurs idées de plus en plus novatrices mais surtout un leadership positif et volontariste pour induire les changements nécessaires. Il est question donc de les inspirer et de les orienter. C'est en cela que le "

Fishbowl Conversation" de l'ambassade des États-Unis près le Bénin vient à point nommé. Et surtout le choix de Reckya Madougou. Elle a proposé aux jeunes, venus l'écouter, de s'engager dans tous les programmes de développement du leadership initiés par le gouvernement américain. C'est essentiel en ce sens où, rappelle l'ancienne Garde des Sceaux et Ministre de la Justice, qu'à terme, les expériences, les découvertes, les formations reçues sont toujours impactantes et bénéfiques. "Un leadership transformationnel est utile pour impulser les révolutions et les évolutions obligatoires pour nos pays", a-t-elle dit. Aussi, a-t-elle insisté sur la pratique de langue anglaise comme véritable atout pour s'ouvrir les multiples opportunités futures.

Plus précisément, de notre thème du jour, nous nous sommes finalement accordés sur le fait qu'outre l'Etat, le secteur privé, la société civile et les citoyens doivent jouer leurs partitions. Le secteur privé doit assurer son rôle vital de moteur de la croissance économique qui engendra la prospérité. Quant aux citoyens, avec le concours de la société civile notamment qui peut organiser des plaidoyers et exercer des pressions, ils doivent saisir tous les outils de la démocratie participative pour influencer sur les choix étatiques et être des citoyens responsables, peut-on lire sur la page Facebook de l'ancienne Garde des sceaux en guise de conclusion.

Source : @www.beninsite.net

régions maritime, plateaux, Kara et savanes. L'enquête révèle qu'une part non négligeable des jeunes de 15-24 ans ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi (26,5%), notamment ceux n'ayant aucun niveau d'instruction et ceux ayant le niveau primaire et des personnes résidant dans la région Centrale. Le taux de salarisation est de 22,5%. Par rapport au niveau national, il est plus important chez les hommes (36%), celles ayant atteint au moins le secondaire, chez les jeunes, dans la ville de Grand Lomé (43%).

Au Togo, 13,8% de la main d'œuvre perçoivent un revenu moyen inférieur au SMIG. Cette proportion est de 11,7% chez les travailleurs indépendants et 11,9% chez les travailleurs à leur propre compte et 12,2% chez les salariés. Selon le statut professionnel, ce sont les apprentis ou stagiaires payés qui sont les plus frappés (86,6%), suivis des manœuvres et des ouvriers semi qualifiés.

L'enquête révèle que dans les Etats où le secteur informel est très prépondérant en matière d'utilisation de la main d'œuvre, la main d'œuvre vit dans une situation de précarité marquée par un taux élevé de bas salaire.

Ainsi au Togo, plus du tiers des travailleurs (35,2%) perçoivent de bas salaires en dessous des 2/3 du salaire médian. Ce niveau de bas salaire frappe toutes les catégories de travailleurs. Aussi plus de 9 emplois sur 10 (91,6%) sont fournis par le secteur informel quel que soit le secteur d'activité. Ce niveau atteint même 98% dans le secteur privé contre 3,4% dans le secteur public. La dominance de l'emploi informel est plus marquée dans le secteur institutionnel agricole avec 99,7% des emplois et le secteur privé agricole est exclusivement marqué par l'emploi informel et plus d'un emploi sur cinq des emplois du secteur public sont des emplois informels. Ce qui peut s'expliquer par le caractère traditionnel et familial de l'agriculture en Afrique. L'enquête démontre que même le secteur institutionnel non agricole est dominé par l'emploi informel (87,9%) et plus particulièrement son secteur privé (96,9%).

La situation dans l'emploi au Togo montre que les personnes de 35-64 ans sont celles qui sont les plus actives occupées (56,3%), tant chez les femmes (54,2%) que chez les hommes (58,7%). Elles sont suivies de celles de 25-34 ans, pratiquement la même proportion chez les femmes et les hommes (autour de 30%).

Les personnes se retrouvant dans la vulnérabilité de l'emploi, c'est-à-dire, les travailleurs pour propre compte et travailleurs familiaux représentent 74,7% des emplois. Les femmes (87,4%) sont plus vulnérables dans l'emploi que les hommes et cette vulnérabilité dans l'emploi frappe plus les adultes de 35-64 ans (77%), les personnes résidant en milieu rural (87,1%), les personnes dont le niveau d'instruction n'a pas dépassé le primaire (83,5%), 92,1% pour celles n'ayant aucun niveau d'instruction. Elle touche 86% des populations dans la région des plateaux, 84% dans la région centrale, 86,5% dans la région de la Kara et 88,8% dans la région des savanes.



ECONOMIE : DE LOMÉ À ABIDJAN

Prévu pour se dérouler au mois d'octobre à Lomé, le forum économique 'Invest in West Africa' aura finalement lieu fin novembre... à Abidjan. On ignore les raisons de cette délocalisation. Ce rendez-vous est destiné à drainer l'investissement privé dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Le Togo avait été initialement retenu pour promouvoir la destination et le plan national de développement (PND). Source : @Republicoftogo.com

POLITIQUE : LA PETITE MUSIQUE D'AFROCOLOR ZO



Le guitariste Afrocolor Zo a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle de 2020. Sa partition repose sur une meilleure gestion des ressources du pays, la promotion du secteur agricole et la réduction de la dette. L'artiste veut transformer le Togo en une fédération avec une large autonomie pour les différentes régions. Il dit s'inspirer du modèle helvétique - qui n'est pas fédération, mais une confédération -. Afrocolor Zo a vécu 30 ans en Suisse. Source : @Republicoftogo.com

POLITIQUE : 'SA TÉNACITÉ EST UNE MARQUE DE FABRIQUE'



Jeune Afrique publie dimanche '10 choses à savoir sur Jean-Pierre Fabre'. Une rubrique dans laquelle on en apprend un peu plus sur le chef de l'ANC (opposition). Le journal souligne que l'un des traits de caractère du politicien, c'est sa ténacité. Il se présentera pour la 3e fois à l'élection présidentielle. Il s'est toujours distingué par son intransigeance face au pouvoir et ses relations avec le président Faure Gnassingbé sont ombreuses, explique le magazine. Source : @Republicoftogo.com

FINANCES : LOMÉ EST À LA POINTE DE LA FORMATION BANCAIRE

En 40 ans, le Centre de formation bancaire du Togo (CFBT) a accueilli près de 25.000 étudiants qui ont largement contribué à développer le secteur bancaire dans les pays de l'UEMOA. Le CFBT demeure pour le secteur inclusif de la banque et de la microfinance, un puissant outil d'accompagnement, explique Benoît Yaovi Dovi, le directeur général du CFBT. Le Centre a élargi ses offres de formation avec le cursus Licence et Master. En outre, les formations qualifiantes sous forme de séminaires thématiques sont organisées à l'intention des banques, institutions de micro finance et compagnies d'assurance. C'est un véritable accélérateur de carrière pour les employés de banques et un outil efficace de développement socioéconomique de nos pays, explique M. Dovi. Source : @Republicoftogo.com



# CHOISISSEZ VOTRE FORFAIT **DOUBLE PLAY DATA & VOIX!**

**bénéficiez aussi des appels gratuits au Togo et vers l'International**

<p><b>DOUBLE PLAY MAXI</b></p> <p>Vitesse de connexion jusqu'à 12 Mbps</p> <p><b>12 000</b> F CFA/MOIS</p> <p>+ Appels téléphoniques offerts</p>	<p><b>DOUBLE PLAY PLUS</b></p> <p>Vitesse de connexion jusqu'à 20 Mbps</p> <p><b>20 000</b> F CFA/MOIS</p> <p>+ Appels téléphoniques offerts</p>	<p><b>DOUBLE PLAY BRONZE</b></p> <p>Vitesse de connexion jusqu'à 25 Mbps</p> <p><b>25 000</b> F CFA/MOIS</p> <p>+ Appels téléphoniques offerts</p>
<p><b>DOUBLE PLAY RAPID BOX</b></p> <p>Vitesse de connexion jusqu'à 20 Mbps</p> <p><b>15 000</b> F CFA/MOIS</p> <p>+ Appels téléphoniques offerts</p>	<p><b>DOUBLE PLAY ARGENT</b></p> <p>Vitesse de connexion jusqu'à 50 Mbps</p> <p><b>30 000</b> F CFA/MOIS</p> <p>+ Appels téléphoniques offerts</p>	<p><b>DOUBLE PLAY OR</b></p> <p>Vitesse de connexion jusqu'à 100 Mbps</p> <p><b>49 000</b> F CFA/MOIS</p> <p>+ Appels téléphoniques offerts</p>

**avec tous les avantages suivants :**

- ☑ accès Internet illimité
- ☑ appels illimités du fixe vers le fixe
- ☑ jusqu'à 120 minutes d'appels offertes vers le mobile Togocel
- ☑ jusqu'à 120 minutes d'appels offertes vers l'international (France, USA & Canada)...bientôt.

Infos & réservations:  
**112 / 70 43 30 00**



Adopter les OFFRES DOUBLE PLAY du Groupe Togocom, c'est participer au développement du Togo 🇲🇵

Offres soumises à conditions

☎ 119/22 22 01 19  
 TOGO TELECOM  
[www.togotelecom.tg](http://www.togotelecom.tg)